

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 13 avril 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents :** MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD Jérôme, DURAND Béatrice, GALDI Marc, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, LAINE Marie-Cécile, BONNARDEL Vincent, LEJEUNE Audrey, GANDOIS Jean-Pierre (arrivée 18h16), TETENOIRE Michèle (arrivée 18h16), EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, P ARPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier (arrivée 18h30), DHORNE Anne, GRAS Denis, LEFEBVRE Nathalie, DIDIER Alexandre, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, ROUX-SIBILON Jean-Marc (arrivée à 18h30), GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, BERENGUEL Victor, ROUX Sandrine.*

***Absents excusés :** GAMBAUDO Georges donne pouvoir à VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno représenté par son 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel représenté par son adjoint ROUX-SIBILON Jean-Marc.*

RAPPORT N° 2026/97 : Création d'une commission « marchés publics à procédure adaptée » (MAPA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Considérant l'intérêt de constituer une commission spécifique pour émettre un avis avant l'attribution d'un marché à procédure adaptée à partir de 60 000€ HT par le conseil communautaire ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE par 35 voix « pour » et 1 « abstention » :**

-DE CREER une commission « marchés publics à procédure adaptée » ;

-DE CONSTITUER cette commission des mêmes membres titulaires et suppléants que la commission d'appel d'offres. Au cas par cas, le Vice-Président ou le conseiller délégué au domaine dont la commission traitera pourra être convié à cette dernière.

Titulaires	Suppléants
Chantal EYMEOD membre de droit	
Jerome ARNAUD	Audrey LEJEUNE
Gustave BOSQ	Lydie RIGNON
Christine MAXIMIN	Brigitte GENTILINI
Jean-Pierre GANDOIS	Julien PICHON
Sebastien BONNAFFOUX	Michel MONTABONE

-DE DECIDER que cette commission sera convoquée au plus tard trois jours avant sa réunion et qu'elle ne nécessitera pas obligatoirement la présence de Madame la Présidente, ni de quorum.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,

Christine MAXIMIN

La Présidente,



Chantal EYMEOD